

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3439

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds européen - Avenant n° 2 à la convention-cadre concernant le projet urbain intégré (PUI) de l'agglomération lyonnaise

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Sécheresse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maître (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3439**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Fonds européen - Avenant n° 2 à la convention-cadre concernant le projet urbain intégré (PUI) de l'agglomération lyonnaise**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2007-2013, l'Etat et la Région Rhône-Alpes ont lancé, en décembre 2006, un appel à projet auprès des agglomérations engagées dans un contrat de cohésion sociale (CUCS) pour la mise en œuvre à titre expérimental de projets urbains intégrés sur la période 2007-2010.

Cela a eu pour résultat la mise en œuvre de 7 projets urbains intégrés (PUI) en Rhône-Alpes (Communauté urbaine de Lyon, Grenoble Métropole, les agglomérations de Saint Etienne, Annemasse, Chambéry, le Pays Viennois et la Ville d'Aix les Bains).

Le plan d'action du PUI de la Communauté urbaine se décline autour de 4 objectifs :

- organiser l'impact de la compétitivité sur l'accès à l'emploi et l'intégration à la ville dans les secteurs et pour les populations les plus fragiles,
- faire du développement durable un moteur pour les quartiers fragiles,
- renforcer l'action de réparation et d'intégration urbaine des quartiers fragiles,
- accompagner cette démarche par des actions de développement culturel et de participation des habitants.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs sur l'agglomération, l'Etat a réservé une enveloppe de 9 797 915 € au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) et de 1 100 000 € au titre du fonds social européen (FSE).

Une convention-cadre approuvée par délibération n° 2008-4834 du Conseil du 11 février 2008 a été signée entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes, autorités de gestion, et la Communauté urbaine porteur du PUI.

L'évaluation réalisée en 2010 à mi-parcours du programme européen a souligné la pertinence de ces projets. Leur reconduction a été décidée jusqu'à fin 2012, par voie d'avenant que le Conseil a approuvé par délibération n° 2011-2184 du Conseil du 18 avril 2011.

Le programme européen se terminant en 2013, et compte tenu des crédits restant sur ce dispositif, l'Etat et la Région ont accepté à nouveau de prolonger les PUI jusqu'à juin 2013. Ainsi, cette prolongation permettra principalement le financement des actions de lutte contre la fracture numérique et la prolongation des dispositifs de soutien au développement économique dans les quartiers fragiles de l'agglomération.

La mise en œuvre de cette prolongation nécessite la signature d'un avenant n° 2 à la convention-cadre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention-cadre concernant le projet urbain intégré (PUI) de l'agglomération lyonnaise prolongeant le dispositif jusqu'au 30 juin 2013 à conclure entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.